

**SYNDICAT
D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT
DES PAYS DE FRANCE ET DE
L'AULNOYE**

Siège

Boite postale 85 - 93420 VILLEPINTE
(Seine-Saint-Denis)

Nombre de membres en exercice : 37

Présents : 21

Absents : 16

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

REUNION DU 12 JUILLET 2018

Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)

Attesté

SEAPPA

L'an **deux mille dix-huit**, le **douze juillet** à 19h00, le comité syndical du syndicat d'équipement et d'aménagement des pays de France et de l'Aulnoye, dûment convoqué le cinq juillet 2018, s'est réuni à Villepinte sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE : 21

Mme AMRANI Thoraya - M. BESCHIZZA Bruno - M. BLANCHET Stéphane - Mme COMAYRAS Christine - Mme DUBOE Nicole (suppléante de Mme MAZARIN Maryse) - **M. DURANDEAU Alain - M. GEBAUER Maurice** (suppléant de M. ADOLPHE Patrice) - **M. GUYON Olivier - M. JIAR Youssef - Mme LANCHAS-VICENTE Karine - M. LAURENT Daniel - Mme MABCHOUR Najet - Mme MAROUN Séverine - M. MAZADE Alexis** (suppléant de M. ASENSI François) - **M. MONTES Mathieu - M. PACHOUD Alain - M. PERRIER Gérard-François - Mme SAKI Mireille** (suppléante de M. PORTEL Bernard) - **M. SINAUD Patrice** (suppléant de M. GEFFROY Philippe) - **Mme VAUBAN Maryline - Mme VERTE Monique**

ETAIENT ABSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE : 16

M. BACON Jean-François - M. BARON Stéphane - M. BOUMEDJANE Karim - M. BRUSCOLINI Philippe - M. CANNAROZZO Franck - M. DELAMADE Didier - M. GATIGNON Stéphane - Mme HAMIDI Hayette - M. LAOUEDJ Ahmed - M. MARIOT Claude - M. MEIGNEN Thierry - M. MERIGUET Dominique - Mme PINEAU Aline - Mme SAGNA Fatou - Mme THOMY Gabriella - Mme VALLETON Martine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LANCHAS-VICENTE Karine

16 - RESEAUX DE CHALEUR - PRESENTATION DU DOSSIER DE CLASSEMENT DU RESEAU DE CHALEUR DE TREMBLAY-EN-FRANCE

Le comité syndical,

Après avoir entendu l'exposé de son président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-1 et suivants L.5711-1 et suivants,

Vu le code de l'énergie et notamment son article R.712-5,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2012 relatif au classement des réseaux de chaleur et de froid

Vu la délibération n°4 du 20 octobre 2015 approuvant la réécriture de la compétence dite «géothermie» comme suit «construction, aménagement et gestion de réseaux de chaleur et de froid»,

Vu la délibération n°16 du 28 octobre 2013 approuvant la conclusion d'un contrat de DSP avec le groupe IDEX ENERGIES/DALKIA France pour le réseau de chaleur de Tremblay-en-France,

Vu la délibération n°8 du 10 novembre 2016 approuvant les termes de l'avenant n°1 à la DSP pour la production et la distribution de chaleur de Tremblay-en-France,

Vu la délibération n°31 du 12 octobre 2017 approuvant la mise en œuvre du classement du réseau de chaleur de Tremblay-en-France,

Vu la présentation du dossier de classement du réseau de chaleur lors de la commission consultative des services publics locaux du 12 juillet 2018.

Considérant que la procédure de classement d'un réseau de chaleur permet de favoriser le raccordement au réseau des nouvelles constructions et favorise la pérennité de l'exploitation,

Considérant que le réseau de Tremblay-en-France remplit les conditions techniques requises pour ce classement notamment celle d'être alimenté pour plus de 50 % par énergies renouvelables.

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** le dossier de classement du réseau de chaleur de Tremblay-en-France afin que la commune de Tremblay-en-France inscrive les dispositions afférentes dans le processus de permis de construire.

Adopté à l'unanimité des communes concernées



Le président
Bruno BESCHIZZA
Date de réception en préfecture
093-200672916-20180712-16-12-07-2018-DE
Date de télétransmission : 23/07/2018
Date de réception préfecture : 23/07/2018